

Le dossier médical pour l'individu

Son rôle dans une démarche de
santé de la personne

Le dossier médical pour l'individu

- Aboutissement du principe d'autonomie,
- Communication du dossier du Médecin réglé légalement (Loi du 4 Mars 2002) pour l'usage que le patient estime devoir en faire.
 - contentieux,
 - deuxième avis,
- Dans le cadre de sa santé, le Dossier partagé permet
 - favoriser la coordination , la qualité et la continuité des soins,
 - améliorer la communication des informations de santé sous le contrôle du patient,
 - diminuer les risques iatrogènes et les prescriptions redondantes donc les coûts inutiles,
 - constituer un support d'information fédérateur autour du patient.

Le DMP et utilisation par le patient (1)

- Suites aux propositions du Comité National d’Ethique, du CNOM et de la CNIL,
- Le DMP pourrait être proposé aux conditions suivantes,

Le DMP et utilisation par le patient

(2)

- A des sujets volontaires à partir de 16 ans,
- Atteints de maladie dont l'état nécessite l'intervention de nombreux professionnels sur le long cours,
- Ayant compris l'intérêt pour eux de constituer un dossier informatisé optimisant leur prise en charge du fait de l'exhaustivité des données,
- Possédant la clef d'accès et n'autorisant celui-ci que:
 - aux professionnels tenus au secret,
 - à leur entourage proche (famille, personne de confiance).

Le DMP et utilisation par le patient

(3)

- Pouvant alimenter un espace privé du dossier, disposant d'un droit de masquage
- Ne courant aucune sanction en cas de refus d'accès à quelque autorité ou organisme,
- Données sensibles d'accès limité avant leur présentation directe par le médecin
- Possibilité de refus de l'accès,
- Un mineur peut limiter l'accès du DMP à ses parents ou aux titulaires de l'autorité parentale

Les points difficiles du partage du dossier (1)

- **Secret Médical:**
 - Préservé jusqu'à présent chez le médecin
 - Avec le DMP dans les mains du patient qui en est propriétaire risques encourus:
 - De pression de bailleurs, d'assurance,
 - De malveillances (Quotidien du Médecin du 20/05:2009): 10 000 dossier piratés aux USA.
- **Gestion et utilisation par le titulaire:**
 - droit de masquage introduit un risque d'altération de la qualité des soins reposant sur la relation de confiance avec le patient
 - responsabilité civile et morale du praticien engagée sur des données tronquées,
 - nécessité de rencontre et de consensus avec les associations de patient.

Les points difficiles du partage du dossier (2)

- Contenu :
 - mention de l'acceptation ou de l'opposition à un don d'organes, des directives anticipées, du nom de la personne de confiance.
- Dossier Médical en ligne:
 - Microsoft:
 - gestion et stockage par le patient de ses données médicales sur un site,
 - moteur de recherche spécialisé pour surveillance de données médicales (poids, biologie...)ou d'évolution d'une maladie,
 - possibilité de communication aux organismes de santé, financement par des publicité ciblées...
 - Google Health:
 - même principe,
 - plus messages alerte (ordonnances, rendez-vous),
 - conseils personnalisés
 - guide des médecins....